

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI LE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2022 à 16h50 à laquelle étaient présents et formant le quorum la conseillère, Martine Labrosse et les conseillers Pierre Gravel, Jean-Pierre Allard, Michel Patenaude et Guy Bruneau

Le maire, Michel Chouinard est présent via communication téléphonique.

Sous la présidence du maire Michel Chouinard. Aussi présent monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, le maire déclare la séance ouverte. Il est 16h50.

2022-11-01

#### **1. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jean-Pierre Allard  
Appuyé par Pierre Gravel  
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Borne sèche – Certificat d'autorisation
- 3) Levée de la séance

Adoptée

2022-11-02

#### **2. BORNE SÈCHE – CERTIFICAT D'AUTORISATION**

Il est proposé par Michel Patenaude  
Appuyé par Marine Labrosse  
Et résolu à l'unanimité :

De mandater Richard Gagnon, directeur général, à demander un certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, (MELFP) afin d'installer une nouvelle borne sèche qui sera située près du 116, chemin du Lac-Allard..

Adoptée

2022-11-03

#### **3. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Jean-Pierre Allard  
Appuyé par Guy Bruneau  
Et résolu à l'unanimité

Adoptée

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 17h00.

---

Michel Chouinard, maire

---

Richard Gagnon, directeur général

Je, Michel Chouinard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Michel Chouinard, maire